

Délibération 2025CS30
du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Modification du grade de recrutement et nouvel intitulé de l'emploi d'assistant-e de direction
– Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, catégorie B (Annexe)

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 mars 2025, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 69 votants :

- 42 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 21 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (déléguee titulaire d'Apt) ; Ghislaine PINGUET (déléguee titulaire de Beaumont-de-Pertuis) ; Cécile CHEVALIER (déléguee suppléante de Bonnieux) ; Valérie BOISGARD (déléguee suppléante de Cadenet) ; Monique CHABAUD (déléguee titulaire de Gault) ; Monique PAQUIN (déléguee suppléante de Lacoste) ; Solange FOUVET (déléguee titulaire de Lagarde d'Apt) ; Valérie PEISSON (déléguee titulaire de Manosque) ; Catherine DELASSUS-NOLLET (déléguee titulaire de Murs) ; Anne-Marie LOISON (déléguee titulaire de Rustrel) ; Charlotte CARBONNEL (déléguee titulaire de Saint-Martin-de-Castillon) ; Marie-Elisabeth CHRISOSTOME (déléguee titulaire de Saint-Martin-les-Eaux) ; Sylvia STEINLE (déléguee suppléante de Sivergues) ; Viviane DARGERIE (déléguee titulaire de Viens) ; Elisabeth AMOROS (déléguee titulaire Conseil Départemental 84) ; Dominique SANTONI (déléguee titulaire Conseil Départemental 84) ; Noëlle TRINQUIER (déléguee titulaire Conseil Départemental 84) ; Catherine SERRA (déléguee titulaire (CoteLub)).

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'Auribeau) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de Cabrières d'Aigues) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de Cavaillon) ; Philippe ANGELETTI (délégué titulaire de Cucuron) ; Laurent GARCIA (délégué titulaire de Gargas) ; Alain FERETTI (délégué titulaire de Grambois) ; Olivier LAUBRON (délégué suppléant de Joucas) ; Michel BESTAGNO (délégué titulaire de La Bastide des Jourdans) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de La Bastidonne) ; Grigori GERMAIN (délégué titulaire de La Tour d'Aigues) ; Jacques GRANGIER (délégué suppléant de Lagnes) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de Lioux) ; Sylvain D'APUZZO (délégué titulaire de Montfuron) ; Grégory BALLIN (délégué titulaire d'Oppedette) ; Michel NOUVEAU (délégué titulaire de Robion) ; François DUPOUX (délégué titulaire de Saignon) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de Saint-Maime) ; Patrick VARAIRE (délégué titulaire de Saint-Martin-de-la-Brasque) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de Saint-Saturnin-lès-Apt) ; Paul COPETE (délégué titulaire de Sannes) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de Sigonce) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de Villars) ; Richard ROUZET (délégué titulaire de Villelaure) ; Roland GIRAUD (délégué titulaire de Villeneuve) ; Jean-François LOVISOLO (délégué titulaire Conseil Départemental 84) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire CCPAL) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire CCPFML).

Avaient donné pouvoir :

Mesdames Sabrina CAIRE (déléguée titulaire de La Brillanne) à Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de Saint-Saturnin-lès-Apt) ; Céline MOSTEIRO (déléguée titulaire de Limans) à Grégory BALLIN (délégué titulaire d'Oppédette) ; Laurence DE LUZE (déléguée titulaire de Mirabeau) à Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de Saint-Martin-de-Castillon) ; Marion BETOUL-ANDLAUER (déléguée titulaire de Reillanne) à Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de Saint-Maime) ; Michèle MALIVEL (déléguée titulaire de Roussillon) à Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Béatrice TERRASSON (déléguée titulaire de Saint-Michel-l'Observatoire) à Marc BOTTERO (délégué titulaire de Sigonce) ; Catherine GAY (déléguée titulaire de Volx) Marie-Elisabeth CHRISOSTOME (déléguée titulaire de Saint-Martin-les-Eaux) ; Marion MAGNAN (déléguée titulaire Conseil Départemental 04) à Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire Conseil Départemental 84) ; Jacqueline BOUYAC (déléguée titulaire Conseil Régional) à Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Solange PONCHON (déléguée titulaire Conseil Régional) à Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire Conseil Régional).

Messieurs Roland PETIET (délégué titulaire d'Aubenas-les-Alpes) à Marc BOTTERO (délégué titulaire de Sigonce) ; Jean-Pierre PETTAVINO (délégué titulaire de Lourmarin) à Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de Cavaillon) ; Jean-François DUBOIS (délégué titulaire de Maubec) à Monique CHABAUD (délégué titulaire de Gault) ; Patrick MERLE (délégué titulaire de Ménerbes) à Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de Saint-Martin-de-Castillon) ; Jean-Pierre GERAULT (délégué titulaire d'Oppède) à Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de Cavaillon) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégué titulaire de Peypin d'Aigues) à Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de La Bastidonne) ; Luc MILLE (délégué titulaire de Saint-Pantaléon) à Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Sergio ILOVAISKY-CANO (délégué titulaire de Vachères) à Valérie PEISSON (déléguée titulaire de Manosque) ; Pierre POURCIN (délégué titulaire de Villemus) à Valérie PEISSON (déléguée titulaire de Manosque) ; Christophe MADROLLE (délégué titulaire Conseil Régional) à Jean AILLAUD (délégué titulaire Conseil Régional) ; Georges BOTELLA (délégué titulaire Conseil Régional) à Jean AILLAUD (délégué titulaire Conseil Régional) ;

Étaient excusés :

Mesdames Delphine CRESP (déléguée titulaire de Cabrières d'Avignon) ; Véronique MILESI (déléguée titulaire de Lagnes) ; Adeline LE BARON (déléguée suppléante de Lourmarin) ; Mireille SUEUR (déléguée titulaire de Mérindol) ; Amélie JEAN (déléguée suppléante de Puget) ; Yolande PRIMO (déléguée titulaire de Puyvert) ; Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ (déléguée titulaire de Sivergues) ; Florelle NOUGUIER (déléguée suppléante du Conseil départemental de Vaucluse) ; Laurie SARDELLA (déléguée titulaire du Conseil Départemental 04) ; Elisabeth JACQUES (déléguée titulaire du Conseil Départemental 04) ; Martine VASSAL (Métropole Aix-Marseille-Provence) ; Christiane HACQUES (sous-préfète de Apt) ; Céline HAYOT (Conseil Régional) ;

Messieurs Lionel MORARD (délégué titulaire de Buoux) ; Marc JAUBERT (délégué titulaire de Cadenet) ; Richard KITAEFF (délégué titulaire de Gordes) ; Jean-Philippe RIVET (délégué suppléant de Cavaillon) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de Cheval-Blanc) ; Romain FERRARI (délégué suppléant de Gordes) ; Serge VANNEYRE (délégué titulaire de Lauris) ; Jacques MACHEFER (délégué titulaire des Beaumettes) ; Eric PAGUET (délégué suppléant des Beaumettes) ; Jérémy CHAUD (délégué suppléant de Limans) ; Jacques PENZA (délégué titulaire de Niozelles) ; Bernard BRIFFAULT (délégué titulaire de Pierrevet) ; Antoine HEIL (délégué titulaire de Puget) ; Christophe MOUREY (délégué suppléant de Puyvert) ; Lionel TRIBOLLET (délégué suppléant de Roussillon) ; Georges FAUCOUNNEAU (délégué titulaire de Sainte-Tulle) ; Philippe DAUMAS (délégué suppléant de Volx) ; Michel DALMASSO (délégué suppléant du Conseil Départemental 04) ; Jacques BRES (délégué suppléant du Conseil Départemental 04) ; Camille GALTIER (délégué suppléant du Conseil Départemental 04) ; Jean-Pierre SERRUS (délégué suppléant du Conseil Régional) ; Gilles MEGIS (délégué titulaire de Durance Luberon Verdon Agglomération).

Était également présente, sans voix délibérative :

Madame Jeanne BENIHYA-VERDE (Conseil Régional)

Etaient absents :

Mesdames Marion PASCAL (déléguee suppléante d'Aubenas-les-Alpes) ; Geneviève JEAN (déléguee suppléante de Cabrières d'Aigues) ; Sandrine POURCEL (déléguee suppléante de Cabrières d'Avignon) ; Hélène BLEUZEN (déléguee titulaire de Caseneuve) ; Pierrette FRIMAS (déléguee titulaire de Céreste-en-Luberon) ; Delphine ROQUES (déléguee suppléante de Céreste-en-Luberon) ; Thérèse NEMROD-BONNAL (déléguee suppléante de Cheval-Blanc) ; Michèle LEGENDRE (déléguee suppléante de Corbières) ; Corinne MIETZKER (déléguee suppléante de Gargas) ; Béatrice VINCENT (déléguee suppléante de La Bastide-des-Jourdans) ; Mariane DOMEIZEL (déléguee suppléante de La Tour d'Aigues) ; Alexandra MORETTI (déléguee titulaire de Lacoste) ; Bérangère LOISEL-MONTAGNE (déléguee titulaire des Taillades) ; Karine MASSE (déléguee titulaire de Lurs) ; Jacqueline LADET (déléguee suppléante de Lurs) ; Eve PETIT de la RODIERE (déléguee suppléante de Murs) ; Martine Lagrange (déléguee suppléante de Niozelles) ; Françoise MORSEL (déléguee suppléante d'Oppedette) ; Valérie BARDISA (déléguee titulaire de Pertuis) ; Virginie LEGRAND (déléguee suppléante de Pertuis) ; Agnès GUERRINI (déléguee suppléante de Pierrerue) ; Julie MONTA (déléguee suppléante de Revest-des-Brousses) ; Ghislaine PEY (déléguee suppléante de Rustrel) ; Rosa CERCIELLO (déléguee suppléante de Sainte-Tulle) ; Joëlle RICHAUD (déléguee suppléante de Saint-Martin-de-la-Brasque) ; Pascale RIERA (déléguee suppléante de Saint-Michel L'Observatoire) ; Aurélie GARRETA (déléguee suppléante de Saint-Pantaléon) ; Marina AUGIER (déléguee suppléante de Saint-Saturnin-les-Apt) ; Jocelyne BELZUNCE (déléguee suppléante de Sigonce) ; Isabelle HOANG (déléguee suppléante de Viens) ; Magali VANEL (déléguee suppléante de Villars) ; Françoise BERNINI (déléguee suppléante de Villemus) ; Isabelle FILHOL (déléguee suppléante de Villeneuve) ; Suzanne BOUCHET (déléguee titulaire du Conseil départemental de Vaucluse) ; Marielle FABRE (déléguee suppléante du Conseil départemental de Vaucluse) ; Myriam SILEM (déléguee suppléante du Conseil départemental de Vaucluse) ; Nadine CURNIER (déléguee suppléante CCPFML) ; Claire ARAGONES (déléguee suppléante de l'agglomération LMV) ; Anne CLAUDIUS-PETIT (déléguee suppléante Conseil régional) ; Bénédicte MARTIN (déléguee suppléante Conseil régional) ; Sylvaine DI CARO (déléguee suppléant Conseil régional) ; Valérie DELPECH (déléguee titulaire Conseil régional) ; Bénédicte AUZANOT (déléguee suppléante Conseil régional) ;

Messieurs Denis VERKIN (délégué suppléant d'Ansouis) ; Elhadji NDIOUR (délégué suppléant d'Apt) ; Roland CICERO (délégué suppléant d'Auribeau) ; Xavier ROUMANIE (délégué suppléant de Beaumont-de-Pertuis) ; Pascal RAGOT (délégué titulaire de Bonnieux) ; Rémy LANDIER (délégué suppléant de Buoux) ; Jean-Luc MIOLA (délégué titulaire de Corbières) ; Thierry BENOIT (délégué suppléant de Cucuron) ; Thierry RICHARME (délégué titulaire de Dauphin) ; Camille DENIS (délégué suppléant de Dauphin) ; Emmanuel LUTHRINGER (délégué titulaire de Forcalquier) ; Jean-Claude DONGUY (délégué suppléant de Goult) ; Guillaume MAZEL (délégué suppléant de Grambois) ; Alexandre POZZO (Délégué titulaire de Jocas) ; Vincent MARTIN (délégué suppléant de La Bastidonne) ; Christophe RENARD (délégué suppléant de La Brillanne) ; Bruno BONNET (délégué suppléant de Lagarde d'Apt) ; Thierry DERNIS (délégué suppléant de Lauris) ; Jean-Louis DELPIANO (délégué suppléant des Taillades) ; Grégory CLOP (délégué suppléant de Lioux) ; Ismaël EL OUADGHIRI (délégué suppléant de Manosque) ; Jean-Louis BOQUIS (délégué suppléant de Maubec) ; Eric ARIAS (délégué suppléant de Ménerbes) ; Sandro KERMARREC (délégué suppléant de Mérindol) ; Bernard LABBAYE (délégué suppléant de Mirabeau) ; Gérard GUILLOT (délégué suppléant de Montfuron) ; Jérôme PELLEGRIN (délégué titulaire de Montjustin) ; Mathias GUIBERT (délégué suppléant de Montjustin) ; Yoann POBES (délégué suppléant de Oppède) ; Sylvain RAKOVITZ (délégué suppléant de Peypin d'Aigues) ; Kévin ROLANDO (délégué titulaire de Pierrerue) ; Jean-Philippe FONTANA (délégué suppléant de Piervert) ; Fabien GERVAIS-BRIAND (délégué suppléant de Reillanne) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de Revest-des-Brousses) ; Alain LARGERON (délégué suppléant de Robion) ; Christophe SLEK (délégué suppléant de Saignon) ; Laurent BERTEL (délégué suppléant de Saint-Martin-de-Castillon) ; Romain POCHE (délégué suppléant de Saint Martin les Eaux) ; Benjamin BARNOUIN (délégué suppléant de Sannes) ; Jérémy REYNIER (délégué suppléant de Vachères) ; Claude BERTON (délégué suppléant de Villelaure) ; Christian MOUNIER (délégué suppléant du Conseil départemental de Vaucluse) ; Nicolas HUMBERT (délégué suppléant du Conseil départemental de Vaucluse) ; Fabrice TOCABENS (délégué suppléant du Conseil départemental de Vaucluse) ; Nicolas HUMBERT (délégué titulaire du Conseil départemental de Vaucluse) ; Christian BELLOT (délégué suppléant de la CCPAL) ; Jean-Marc BRABANT (délégué suppléant de COTELUB) ; Jérôme DUBOIS (délégué suppléant DLVA) ; Jean-Philippe RIVET (délégué titulaire de l'agglomération LMV) ; Ludovic PERNEY (délégué suppléant Conseil régional) ; Georges CRISTIANI (délégué suppléant Conseil régional) ; Cyril JUGLARET (délégué suppléant Conseil

régional) ; Christian GIRARD (délégué titulaire Conseil régional) ; Thierry d'AIGREMONT (délégué suppléant Conseil régional) ;

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les articles L332-8, L.332-14, L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la Charte du Parc du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu la délibération 2022CS22 créant un emploi permanent de Responsable des assemblées et du secrétariat – Chargé de mission auprès de la Direction ; attaché territorial (catégorie A) ;

Vu la délibération 2024CS32 modifiant le grade de recrutement et le nouvel intitulé de l'emploi et précisant les modalités de recours à un contractuel ;

Considérant les besoins des services et par conséquent l'évolution de l'intitulé et de la fiche de poste ;

Considérant que le poste est accessible au cadre d'emploi des rédacteurs ;

Considérant la nécessité d'ouvrir le poste à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des rédacteurs ;

Considérant qu'il convient de prévoir la possibilité d'un recours à un recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'ELARGIR** le grade de rédacteur territorial aux 3 grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux : Rédacteur – Rédacteur principal de 2ème classe – Rédacteur principal de 1ère classe, pour occuper le poste d'assistant(e) de direction à compter du 1er juin 2025.
- **DE PRECISER** qu'en l'absence de candidat titulaire, les modalités de recours à un contractuel s'établissent de la manière suivante :
 - Recrutement sur la base de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
 - L'agent contractuel serait recruté pour une durée déterminée maximale d'un an
 - Si au terme du contrat la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir, le contrat pourra être renouvelé une fois par reconduction expresse. La durée des contrats ne pourra excéder 2 ans.
 - L'agent recruté devrait justifier d'une formation supérieure dans les domaines suivants : Fonctionnement des administrations et établissements publics ; Droit public.
 - Recrutement sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique, à savoir lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté :
 - Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
 - Emploi : Assistant(e) de direction
 - Temps de travail : Temps complet
 - Rémunération : Selon grille indiciaire en vigueur du cadre d'emplois des rédacteurs (grille des rédacteurs, rédacteur principal de 2ème et 1ère classe entre le 1er et le dernier échelon du grade en fonction de l'expérience.)

- Régime indemnitaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
- Durée du contrat : 1 an maximum conformément aux dispositions de l'article **L332-14** (renouvelable 1 fois uniquement si la procédure de recrutement pour pourvoir à l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir).
- Durée du contrat : 3 ans maximum conformément aux dispositions de l'article **L332-8 2** (Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- **D'APPROUVER** la fiche de poste placée en annexe ;
- **DE DIRE** que les crédits inscrits au budget 2025 sont suffisants ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

A blue ink signature, appearing to be 'D. SANTI', is written over a faint circular stamp.

Dominique SANTI

Pièce-jointe : Fiche de poste de l'agent Assistant-e de direction